AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0021
FR0004548873-FS0007

6 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOURBON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOURBON et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 740 203 actions BOURBON représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BOURBON sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 74 559 688 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.